

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2013

CONSEIL DE PARIS
Conseil Général
Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2013

2013 V. 4 G Vœu relatif aux salariés de PSA-Aulnay.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant la décision prise par la direction de PSA Peugeot-Citroën de fermer le site de production d'Aulnay-sous-Bois en 2014, ses conséquences directes sur les 2800 salariés qui y travaillent et leurs familles, et son impact sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitants et fournisseurs qui y est liée ;

Considérant que Paris est la 2^e commune la plus touchée par ces destructions d'emploi, après Aulnay-sous-Bois, avec 200 Parisiennes et Parisiens actuellement salariés du site PSA d'Aulnay et menacés de perdre leur emploi d'ici 2014 ;

Considérant que Paris et la métropole parisienne constituent un seul et même bassin d'emploi, solidaire de fait, et qu'il est primordial de maintenir et développer l'emploi, notamment industriel, à l'échelle métropolitaine ;

Considérant la nécessité d'un dialogue social serein entre organisations syndicales et direction, au niveau central comme sur le site d'Aulnay ;

Considérant la responsabilité de la direction de PSA vis-à-vis des salariés du site, afin que chacun trouve une solution de reclassement, garantissant le maintien de ses conditions de travail, de rémunération et de qualification, dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi en cours de négociation ;

Considérant par ailleurs que les salariés de PSA paient les conséquences de choix et de stratégies de production qui n'ont pas suffisamment anticipé les nécessaires évolutions de l'industrie automobile ;

Considérant la mission d'accompagnement de la réindustrialisation du site PSA d'Aulnay, confiée par le gouvernement au préfet de Région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Considérant la mobilisation de nombreuses collectivités de Seine-Saint-Denis en soutien aux salariés du site PSA d'Aulnay qui réclament une sécurisation de leur avenir professionnel ;

Considérant l'action de l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 » qui soutient moralement et matériellement les salariés de PSA et leurs familles, frappés par la fermeture prochaine du site ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris s'adresse à la direction de PSA pour que le dialogue reprenne avec l'ensemble des organisations syndicales et que le Plan de Sauvegarde de l'Emploi propose des solutions de reclassement acceptables à l'ensemble des 2800 salariés ;
- M. le Maire de Paris s'adresse au Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social afin que tout soit mis en œuvre pour des solutions de réindustrialisation du site soient trouvées, offrant des perspectives de création d'emploi et de développement économique suffisantes, en priorité pour les salariés de PSA Aulnay ;
- Les salariés parisiens et leurs familles fassent l'objet d'un soutien de la collectivité parisienne, via un soutien financier à l'association « Soutien aux salariés de l'automobile du 93 » et à travers un accès facilité aux dispositifs de droit commun du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et des autres services de la collectivité amenés à intervenir dans des situations d'urgence sociale caractérisée.